

TENNIS DE TABLE PASSAGEOIS



**DOSSIER
PRÉSENTATION**

Présentation du Tennis de Table Passageois

Un slogan : « Le Tennis de Table, un sport pour tous au TTP! »

Le T.T. Passageois est implanté dans la commune du Passage d'Agen depuis 1987. Le club dispose d'une salle spécifique avec vestiaires, douches et toilettes aux normes handicapés ainsi qu'un Club House. 12 tables sont installées en permanences en mode entraînement et jusqu'à 16 tables en animations (scolaires.). Le club est labellisé 13 étoiles par le F.F.T.T. Les entraînements sont destinés à tous les publics. + de **250 licenciés partagent le même plaisir.**

Le domaine d'intervention du club est large :

- **Section enfants : Baby-Ping 3-4 ans - Mini-Ping 5- 6 ans - Kid Ping 7 à 8 ans et Maxi Ping 9 à 10 ans-**
- **Section Jeunes et Ados de 11 à 17ans**
- **Section jeunes féminines débutantes de 9 à 13 ans**
- **Compétiteurs : Elites Jeunes, Seniors, Féminines, Vétérans,**
- **Section Loisirs-Loisirs Retraités –Sport en Entreprise**
- **Section Handisport et Sport Adapté (« label handicap décerné par le D.D.J.S)**
- **Sport Santé et Tennis de Table sur Ordonnance**

Le T.T.P. est impliqué dans l'action sociale de la Commune et l'Agglomération d'Agen en intervenant dans les écoles le TAP, en recevant les Quartiers d'été, les Centres de Loisirs. En partenariat l'éducation Nationale, Usep, UNSS le club accueille les écoles primaires, le Collège Théophile de Viau, accueil des sportifs Universitaires.

Le partenariat avec les Fédérations Sport Adapté et Handisport permet l'accueil des établissements spécialisés tel que les IME, IMPRO, La Candélie et des actions avec les centres de rééducations ou avec personnes qui ont besoin de rééducation spécifique par le biais du tennis de table.

Le TTP est un club organisateur dans lequel le département, la Nouvelle Ligue d'Aquitaine et la FFTT font confiance. Chaque année 2 grandes compétitions Nationales sont organisées en plus des compétitions régionales et départementales.

Le club dispose d'entraîneurs professionnels et bénévoles mais il reste très familial avec une vie associative très forte : Tournois loisirs, des Parents, de Noël, Ping-Carnaval , Rencontre amicale des retraités, Soirée Dark Ping (tennis de table dans le noir), soirée repas, galette des rois, tournois d'été, toutes ses animations restent des moments importants dans la vie du T T Passageois .

Quelques photos du Tennis de Table Passageois



Ping 3 à 6 ans



Ecole TT 7 - 10 ans et 11 et +



Les Loisirs Retraités et Tournoi Entreprise



Stage d'été

L'organisation du TT Passageois

Comme toutes Associations Sportives, le Club du T.T. Passageois est composé d'un Bureau et d'un Comité Directeur dirigé par le président en exercice avec la participation des 3 salariés dont le manager -sportif et d'un volontaire en Service Civique

- **Le bureau**

Président : Alain de RAIGNIAC

Vices-Présidents: Benoit JOLY

Trésorier: Arnaud JUNG, **Trésorier Adjoint** : Rémi Ronsin

Secrétaire : Jean-Baptiste Renard, **Secrétaire Adjointe** : Cécile CARLES

Responsable Communication, Sponsoring : Daniel DEBAT

- **Membres du Comité Directeur:**

Guy CHATAIN, Thomas SALIS, Thierry GACHELIN, Patrick LETORT, Jonathan MIMBOE, Pierre PICHARD, Pablo VERGNES, Quentin BARBAZA + les membres du bureau

- **L'équipe technique :**

Salariés : Arnaud LAPEYRE (Manager - Sportif DEJEPS T.T) - Romain GRANGIER (BJPES TT en formation DJEPS TT) — Pierre PICHARD (BPJEPS APT) - Jean-Delphin ARTAUD (EF, en formation BPJEPS TT)

Service Civique : En cours de recrutement

Entraîneurs bénévoles : Alain de RAIGNIAC (CQP TT) Delphine SEMONT (AF) – Stéphane SALIS (BEES2°) – Thomas SALIS(AF) – Jonathan MIMBOE (AF) - Adrien Kurz (DEJEPS) – Nicolas DANE (EF)- Teddy Coisy (EF)

- **L'équipe d'arbitrage :**

Juges arbitres 2° : GACHELIN Thierry – Alain de RAIGNIAC

Juges arbitres 1°: DEBAT Daniel – Jean-Delphin ARTAUD

Arbitres Régionaux : ARTAUD Jean-Delphin , BARBAZA Quentin - BARBE Steven - de RAIGNIAC Alain -DEBAT Daniel - GACHELIN Thierry - GRANGIER Romain- FANTON D'ANDON Adrian ,JEAN-LOUIS Léo-JOLY Benoit - JUNG Arnaud- LATREUILLE Romain- PASTUREL Titouan- RONSIN Rémi - SALIS Thomas -VERGNES Pablo-ZITI Amine - VAZART Michelle

Arbitres clubs : CARLES Lison -COISY Teddy – RENARD Jean-Baptiste -PICHARD Pierre

Résultats Sportif 2022-2023

Sur le plan des compétitions individuelles les meilleurs jeunes évoluent en Nationale et au plus haut niveau Régional du Critérium Fédéral. Le TTP termine de nouveau meilleur club formateur du Lot-et-Garonne. Le club est aussi parmi les meilleurs de la Nouvelle-Aquitaine car le TTP est au cœur du projet sportif des joueurs !

En compétition par équipes le TTP réussi sa saison 2022-2023 avec notamment son équipe 1 messieurs qui finit 2^{ème} de Nationale 3, tout près de montée en Nationale 2 et avec l'équipe 2 qui termine 1^{ère} de Régionale 1 et accède à la Pré-Nationale (plus haut niveau régional).

Pyramide du Championnat de France par équipes

Le tennis de table ne se pratique pas qu'en individuel mais aussi en championnat par équipes.

. 4 échelons :

- Niveau Professionnel : 2 divisions Pro A et Pro B :
- Niveau Nationale : 3 divisions de 1 à 3,
- Niveau Régional 5 divisions de la Pré- Nationale à Régionale 3
- Niveau départemental 4 divisions de Pré-Régionale à Départementale 1.2 et 3

Le Tennis de Table Passageois compte actuellement 13 équipes messieurs. C'est le club le plus représenté dans le département et parmi les plus importants de la Nouvelle Aquitaine en termes d'équipes.

Les équipes du TTP en septembre 2023

Le Tennis de Table Passageois participe au championnat de France par équipes avec 13 équipes engagées.

Dans le championnat tous les joueurs trouvent leur place du débutant aux compétiteurs confirmés.

Phase 1 championnat par équipes

- L'équipe 1 évolue en Nationale 3
- Les équipes 2 évolue en Pré-Nationale
- L'équipe 3 en Régionale 1
- Les équipes 4 et 5 en Régionale 2
- L'équipe 6 en Régionale 3
- Les équipes 7 et 8 en Pré-Régionale
- L'équipe 9 en Départementale 1
- Les équipes 10 et 11 en Départementale 2
- Les équipes 12 et 13 en Départementale 3

Les Passageois dans le 47



Tournoi Loisirs - Vétérans du 11 mai au COJC à Boé



Les jeunes aux Titres 47

Equipe 1 messieurs 2022-2023



*L'équipe 1 messieurs du TTPassageois
Maxime Salis – Pedro David Gramcko – Louis Audoin
Hodeï Mancha et Raphaël Lapeyre-Osele
Lapeyre Arnaud (Coach)*

rejoindre et aider le TTP

Nous vous offrons la possibilité d'associer les compétences de votre entreprise en y associant les atouts suivants :

- **Votre notoriété diffusée au niveau NATIONAL**

Grâce à notre équipe 1 messieurs et nos jeunes qui évoluent ainsi que l'organisation de compétitions Nationales officielles.

- **Votre Entreprise associée au dynamisme de la Jeunesse en Lot Et Garonne**

Le Club du TTP est un acteur majeur de la formation des jeunes pongistes de la Nouvelle Aquitaine. Il accueille plus de 150 jeunes domiciliés au Passage d'Agen et dans l'Agglomération Agenaise.

- **Développer votre image d'entreprise citoyenne**

Le club a choisi, pour se développer, d'être affilié aux Fédérations de Sport Adapté et Handisport.

- **Participer au développement sportif**

Nous organisons annuellement un Tournoi National de Tennis de Table réunissant jeunes et moins jeunes de toute la France.

- **La Santé par le tennis de table**

Le TTP a le label Sport Santé et Sport sur Ordonnance, avec ses créneaux Loisirs Retraités et son créneau Sport Santé. Le club tient à cœur dans son projet associatif la Santé par le Tennis de Table. Un Open National Vétérans en projet ouvert à tous les niveaux.

Projections sportives sur les deux prochaines années

- Monter notre équipe 1 en Nationale 2 et faire monter l'équipe réserve en Nationale 3.
- Continuer à garder la dynamique des 14 équipes régionales et départementales.
- Renforcer avec un encadrement de qualité le Centre d'Entraînement et les différentes sections jeunes.
- Développer ses sections et ses actions Handisports et Sport Adapté.
- Continuer à proposer le tennis de table à tous les publics (Retraités, Entreprises, loisirs, féminines, débutants..)
- Continuer à organiser des compétitions de haut niveau National

Planning d'occupation de la salle du TTP

Planning T.T.Passageois - Occupation de la salle et Entraînement saison 2023-2024

Tous les entraînements jeunes sont encadrés par des entraîneurs diplômés. *Accueil 30mn avant - ** Accueil 15mn avant

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------|---|--|--|---|---|--|-----------------|
| 8h00 | | | | | | | |
| 9h00 | 8h00 à 10h30 Nettoyage salle TTP | | Collège Théophile de Viau 08h30 à 9h 40 | Collège Théophile de Viau 08h20 à 9h40 | | | |
| 9h30 | | | | | | | |
| 10h00 | | 9h-12h Loisirs Retraités Temps Libres et Handisports | ** 10h30 à 12h Kid Ping et Maxi Ping 7 à 10 ans | 10h30 à 12h Ping Santé-Ping sur Ordonnance | 9h-12h Loisirs Retraités Temps Libres et Handisports Entraînement dirigé de 10h à 11h | * 9h30-10h30 Baby-Ping-Mini-Pin 3 à 4 ans et 5 à 6 ans ** 10h 30-12h Kid -Ping et Maxi Ping 7 à 10 ans | Libre à Tous |
| 10h30 | | | | | | | |
| 11h30 | Collège Théophile de Viau 10h30-11h40 | | | | | | |
| 12h00 | | | | | | | |
| 12h30 | TENNIS DE TABLE ENTREPRISE 12h-14h | | | TENNIS DE TABLE ENTREPRISE 12h-14h | | | |
| 13h30 | | | | | | | |
| 14h00 | | | * 13h30-14h30 Baby-Ping- 3 à 4 ans | | | | |
| 14h15 | | | | | | | |
| 14h30 | 14h- 15h30 T.T. Sport Adapté Irep les 2 rivières | Collège Théophile de Viau 14h15-15h45 | * 14h30-16h Maxi Ping 9 à 10 ans | 14h15 - 15h30 Ecole Primaire Ferdinand Buisson | 14h - 16h30 PING SPORT ET HANDICAP ET TOUS PUBLICS | | |
| 15h00 | | | | | | | |
| 15h15 | | | | | | | |
| 15h30 | | | | | | | |
| 16h00 | Libre à Tous | Libre à Tous | | Libre à Tous | | | |
| 16h15 | | | | | | | |
| 16h30 | | | * 16h00-17h 30 Ecole T.T 11 ans et + Groupe Perfectionnement | | | | |
| 17h00 | | | | | | | |
| 17h30 | * 17h30 - 19h Jeunes Espoirs | * 17h30h-19h Jeunes Espoirs - groupe détection | * 17h30-19h30 Groupe Performance | * 17h30-19h Jeunes Espoirs et Groupe Performance | * 17h30-19h Ecole T.T 11 ans et + | | |
| 18h00 | | | | | | | |
| 18h30 | | | | | | | |
| 19h00 | 17h30 - 19h Libre à Tous | | | | | | |
| 19h30 | 19h à 21h Loisirs débutants Entraînement dirigé de 19h à 20h | 19h00-22h15 Entraînement compétiteurs classés 10 à + | 19h00-22h15 Loisirs + compétiteurs classés 5 à 10 Entraînement dirigé de 19h30 à 20h30 | 19h00-22h15 Entraînement Compétiteurs 19h30 à 20h30 | 19h-23h30 Libre à Tous | | |
| 20h00 | | | | | | | |
| 21h00 | | | | | | | |
| 21h30 | | | | | | | |
| 22h20 | | | | | | | |
| 23h50 | | | | | | | |

Pour tous renseignements contactez Arnaud Lapeyre manager-sportif. Tel T.T.P : 05 53 96 20 37 - Portable : 06 64 27 83 88 - Email : ttpassageois@orange.fr

Les propositions de partenariat avec le T.T.Passageois

Saison 2023-2024

1°) Partenariat équipement

- Flochage maillots sur les équipes d'élites hommes: 2000 € / an
- Flochage short sur les équipes d'élites hommes : 1500 € / an
- Flochage survêtements équipes d'élites hommes: 1000 € / an

2°) Partenariat club

- Panneau publicitaire (2.20 m -1.50m) salle Nationale : 2000 € / an
- Panneau publicitaire (1.80 m- 0.80m) salle Nationale : 1000 € / an
- Panneau publicitaire (1,15 m- 0.80m) salle Nationale : 750 € / an
- Panneau publicitaire (1.80 m- 0.80m) salle Régionale : 500 € / an
- Panneau publicitaire (1.15 m- 0.80m) salle Régionale : 300 € / an
- Publicité sur une séparation d'aire de jeu : 200 € / an
- Publicité sur le site Internet du club 100€ / an

3°) Partenariat manifestation

- Banderole publicitaire : 100 €
- Encart dans la plaquette manifestation (Régionale et Nationale) : 50 € à 100€
- Achat d'un tableau au « Grand Prix National du TTP » : 100€ à 400€
- Mise à disposition d'un stand tenu par un bénévole du club : 1 jour à 120€, 2 jours à 200€
- Mise à disposition d'un stand tenu par vos soins : 1 jour à 60€, 2 jours à 100€

Le partenariat sur les manifestations peut aussi être en valeur matérielle

4°) Mécénat

- Particulier ou entreprise vous pouvez faire un don pour soutenir le Tennis de Table Passageois et bénéficier d'une réduction d'impôts de :

60% pour les entreprises - 66% pour les particuliers

5°) Partenariat divers possible

- Participation à un Vin d'honneur à des goûters pour les enfants
- Participation aux divers tournois (coupes, lots divers)
- Dons de Textiles (maillots, casquettes, etc.)

Pour chaque partenariat le TTP offre des licences entrainements pour les jeunes ou les adultes.

Pour : 300€ : 1 licence, 500 € : 2 licences, 750€ : 3 licences, 1000€ : 4 licences..

La salle spécifique Jean-Marc Lapeyre du T.T.Passageois



Salle spécifique de 600 m² avec vestiaires, toilettes, douches aux normes handicapés. Un club house de 45m² agrémenté l'entrée de la salle

L'espace Nationale



L'espace salle TTP régionale Salle



La Tenue du T.T.Passageois 2023-2024



INFORMATION SUR LE DON ET MECENAT

Déductibilité fiscale attachée au don et au mécénat en fonction de l'organisme bénéficiaire

| Associations bénéficiaires | Dons versés par des particuliers | Dons versés par des entreprises |
|--|--|---|
| <p>- Associations d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.</p> | <p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donateur peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> | <p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise mécène peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> |
| <p>- Associations et fondations reconnues d'utilité publique remplissant les mêmes conditions que les associations bénéficiaires visées ci-avant :</p> <p>* associations culturelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et des legs ;</p> <p>* établissements d'enseignement supérieur ou artistique, publics ou privés, à but non lucratif, agréés ;</p> <p>* établissements publics de culte d'Alsace et Moselle ;</p> <p>* congrégations religieuses légalement reconnues pour leurs activités à caractère laïc d'intérêt général ;</p> <p>* associations agréées aidant à la création d'entreprise, à la reprise d'entreprises en difficulté et au financement d'entreprises de moins de cinquante salariés ;</p> <p>* organismes publics ou privés, à la gestion désintéressée, qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain.</p> | <p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donateur peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> <p>* Principe d'exonération des droits de succession pour des biens transmis à des associations d'utilité publique.</p> <p>* Déduction de l'assiette des droits de succession pour les sommes versées aux fondations et aux associations reconnues d'utilité publique pour les héritiers, donataires et légataires.</p> | <p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise mécène peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> |
| <p>- Certaines associations d'aide aux personnes en difficulté (associations procédant à la fourniture gratuite de repas ou de certains soins à des personnes en difficulté ou contribuant à leur logement).</p> | <p>- Réduction d'impôt égale à 75 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable et d'un montant de versement de 513 euros à compter de l'imposition des revenus de l'année 2010).</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donateur peut reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> | <p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise peut reporter sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> |
| <p>- Partis et groupements politiques (dons versés par des particuliers seulement), dans la limite de 4 600 euros par personne (Code électoral, L. 52-8).</p> | <p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> | |



Tennis de Table Passageois

Salle Jean Marc LAPEYRE, Complexe sportif St Germes, Avenue de Verdun
47520 Le Passage d'Agen

Tel/Fax: 05.53.96.20.37 - 06.64.27.83.88

ttpassageois@orange.fr - www.tennisdetablepassageois.fr